

Exécutoire le 29/07/2026



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 29 Conseillers présents : 27 Votants : 28	Séance du 29 juin 2026
Date de la convocation : 23 juin 2026	
Delib20260822	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. GUILLEMIN Jean-Marie, Mme OBLIN-POMMIER Sophie, M. LIZORET Didier, Mme MOREL Fabienne, M. MZARI-ROSSI Mustapha, Mme GERME Isabelle, M. LANGRAND Bertrand, M. JUNQUA Pierre, Mme COUTURE Claude, Mme BOUCHER Sylvie, Mme ARANDA Anne-Marie, , Mme VAUTIER Sylvie, Mme GUIBERT Ginette, M. NENARD Cyril, Mme CHAUCHIS-ARDAENS Maryline, M. DELAGE Valéry, M. TIHY Patrice, Mme LEVILLAIN Véronique, M. PIERRE Jérôme, M. GUINEHEUX Damien, Mme MARCIENNE Emmanuelle , M. GROULD Yohann, Mme HAIZE-DUVAL Sandrine, Mme HALBOUT Émilie, M. LECHEVALIER François, M. CHAFFOTEC Brian, M. DEKEYSER Matthieu.

Pouvoir :

M. ROSE Hervé à M. LIZORET Didier

Absente excusée :

Mme LOPEZ Rachel

Secrétaire : Mme ARANDA Anne-Marie

Exécutoire le 29/07/2026

Delib20260822

OBJET : Remboursement d'une location de salle

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, lors du week end du 15 au 18 mai 2026, la location de la salle du Parc ne s'est pas déroulée comme prévu. Une panne d'électricité a eu pour effet de gâcher quelque peu la fête familiale des locataires. Malgré l'intervention de plusieurs agents d'astreinte la panne n'a pas été résolue (notre prestataire électricien a mis deux heures le dimanche pour trouver la panne). Monsieur le Maire propose le remboursement de l'acompte déjà versé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à rembourser l'acompte versé pour la location de la salle communale conformément au tableau ci-dessous :

NOM et prénom	Adresse	Salle concernée	Date de location	Montant à rembourser
M. Jacques OBLIN	7 rue des Marches 14123 CORMELLES LE ROYAL	Le Parc	Du 15 au 18 mai	248,37 €

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 6 juillet 2026

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN